

Unis dans la diversité : HYMNES ET DRAPEAUX DE L'UNION EUROPÉENNE,

de Pierre-Robert Cloet, Bénédicte Legué et Kerstin Martel
Études & Rapports n° 102, Institut Jacques Delors, décembre 2013.

Chypre

1. Drapeau

- Créé et adopté en 1960

Le drapeau chypriote présente la particularité, avec celui du Kosovo, d'être le seul dans le monde à dessiner la carte de son territoire. Il apparaît en couleur dorée, symbolisant la richesse du sous-sol de l'île, dont le cuivre est exploité depuis le troisième millénaire avant J.-C. En latin, le mot *cyprium* est traduisible par « bronze de Chypre », autre nom du cuivre, qui est à l'origine du nom de l'île, *Cyprus*.



Le drapeau est dessiné et adopté en 1960, au moment de la déclaration d'indépendance de l'ensemble de l'île, les Chypriotes mettant fin, après cette date, à la présence des Britanniques et s'accordant après de longues négociations entre ces derniers, les Turcs, les Grecs, et Monseigneur Makarios, archevêque orthodoxe de Nicosie, devenu le président de la nouvelle République. Le fond blanc et le rameau d'olivier sous la carte de Chypre témoignent de cette recherche de paix et de sérénité qui prévalait à cette date.

Le drapeau est issu d'un concours lancé en 1960. Le cahier des charges prévoit d'éviter tant les couleurs bleue ou rouge, que les signes de la croix ou du croissant qui marqueraient trop l'emblème de l'une ou l'autre des communautés. Un parti-pris de neutralité permet de porter le choix vers un emblème consensuel exprimant la paix.

La réalité va cependant rapidement entacher les espoirs. L'indépendance n'est qu'un compromis temporaire entre les communautés. La tension monte avec le régime grec des colonels, et ces derniers font chuter Makarios en 1974. Les troupes d'Ankara investissent le nord de Chypre, et les insulaires turcs y proclament une République autonome. L'île est coupée en deux. Le statu quo, malgré les tentatives de l'ONU et de l'Union européenne, est toujours en vigueur. L'adhésion de Chypre à l'UE amorcée en 1990 devait concerner l'ensemble de l'île. Depuis 2004, seule la partie sud est concernée par cette adhésion, celle de la partie nord étant suspendue à la résolution du conflit entre Chypre et la Turquie. Une semaine avant l'entrée dans l'UE le 1er mai 2004, les Chypriotes grecs avaient rejeté le plan onusien d'unification proposé par Kofi Annan. Lors de la discussion de ce plan, un projet de drapeau avait été évoqué pour une future île unifiée. Il comprenait alors les couleurs rouge et bleue, associées à une bande jaune cuivrée, contrairement aux choix de 1960.

2. Hymne

- Ὕμνος εις την Ελευθερίαν
(Ode à la liberté)
- Écrit par Dionýsios Solomós
- Composé par Nikólaos Mántzaros
- Créé en 1823 - Adopté en 1966

De par sa position insulaire et stratégique dans l'espace maritime méditerranéen, l'île de Chypre a fait l'objet de multiples convoitises et a ainsi été, au cours de son histoire, sous l'influence et la domination de diverses puissances. Après une civilisation brillante fondée en

2500 av. J.-C., puis les cités fondées par les Grecs, se sont succédé les Phéniciens, les Romains, les Byzantins, avant que l'épopée des croisades chrétiennes n'y mène Richard Cœur de Lion à la fin du XII^e siècle. Ce dernier laisse le territoire à Guy de Lusignan, Français originaire du Poitou, dont la famille gouvernera l'île durant trois siècles. À l'extinction de cette dynastie, l'île revient aux Vénitiens avant que les Turcs n'y affirment leur suprématie entre les XIV^e et XIX^e siècles.

Les Ottomans confient l'administration aux Anglais, qui n'assoient leur possession pleine et entière qu'à l'issue de premier conflit mondial.

C'est durant la période ottomane que Dionýsios Solomós écrit en 1823 un poème en vers, traduit en français sous le titre de « Dithyrambe sur la Liberté ». La mise en musique par son ami Nikólaos Mántzaros sera progressive, et la version présentée publiquement en 1844 correspond à celle en vigueur actuellement.

Après l'indépendance de l'ensemble de l'île en 1960, les débats sur le choix de symboles nationaux piétinent et il faut attendre novembre 1966 pour que la communauté grecque de Chypre ne décide unilatéralement que l'hymne grec Ὕμνος εις την Ελευθερίαν deviendra celui de l'île. Pour sa part, après la partition entre les communautés en 1974, la République turque de Chypre-Nord, reconnue seulement par Ankara, choisira l'hymne turc İstiklâl Marşı comme chant national.

Parmi d'autres éléments, le plan onusien de Kofi Annan proposera en 2004 un hymne commun, mais ce plan dans son ensemble sera repoussé par référendum.

Ὕμνος εις την Ελευθερίαν

Σὲ γνωρίζω ἀπὸ τὴν κόψι
Τοῦ σπαθιοῦ τὴν τρομερή,
Σὲ γνωρίζω ἀπὸ τὴν ὄψι,
Ποῦ μὲ βία μετράει τὴν γῆ.
Ἀπ' τὰ κόκκαλα βγαλμένη
Τῶν Ἑλλήνων τὰ ἱερά,
Καὶ σὰν πρῶτα ἀνδρειωμένη,
Χαῖρε, ὦ χαῖρε, Ἐλευθεριά! (x 3)

Ode à la liberté

Je te reconnais au tranchant
de ton glaive redoutable ;
Je te reconnais à ce regard rapide
Dont tu mesures la terre.
Sortie des ossements
Sacrés des Hellènes,
Et forte de ton antique énergie,
Je te salue, je te salue, ô Liberté ! (x 3)

